



Assemblée générale

Distr. générale
19 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 140 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

* [A/76/50](#).



Évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Total	261 827,2	281 352,7	(3 075,3)	1 192,2	2 526,7	643,6	0,2	281 996,3

- 36.1 Conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, les prévisions, exprimées en chiffres bruts, sont établies sur la base de l'ensemble des émoluments des fonctionnaires soumis à retenue, qui ne comprennent pas l'indemnité de poste. Les traitements et autres émoluments sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les programmes de travail et projets de budget des autres entités des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans les divers chapitres des dépenses du budget-programme sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit demandé au présent chapitre correspond à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments.
- 36.2 Les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont inscrits en recettes, lesquelles, dans la mesure où elles ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale, sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts pour être utilisées aux fins prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution [973 \(X\) A](#). Le montant demandé au présent chapitre est donc également inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
- 36.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 281 996 300 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 643 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette variation s'explique par les changements relatifs aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui sont proposés pour 2022, comme expliqué dans les différents chapitres.